

Séance du lundi 02 novembre 2009

Étaient présents : Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, François BELLAMY (arrivé à 20h30), Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Était excusé : Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY).

Étaient absents : Gilles RICHARD, Francis REMONDINI.

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 novembre 2009 à 20 heures à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

**I. Création d'un poste d'assistant d'éducation en remplacement du poste d'Employée Vie Scolaire (E.V.S.) et embauche d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) *
Délibération déposée le 13 novembre 2009**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de Madame CARD, Employée Vie Scolaire (E.V.S.) à l'École Primaire de Saulon-la-Rue est arrivé au terme des 24 mois prévus. Monsieur le Maire rappelle l'action menée auprès de l'Inspection Académique pour obtenir la reconduction de ce contrat (demande des enseignants, soutien des parents d'élèves, courriers adressés par les Maires des deux collectivités du R.P.I.). L'Inspecteur d'Académie nous avait répondu qu'il ne pouvait déroger au Code du Travail et que le contrat de Mme CARD ne serait par conséquent pas renouvelé.

Une pétition des parents d'élèves a conduit à une réunion à la Préfecture en présence de Monsieur Hubert POULLOT, Maire de Saint-Philibert, événements pour lesquels la commune de Saulon-la-Rue n'a pas été informée, afin de trouver une solution de satisfaction pour les enfants et les professeurs des écoles. Il a été proposé aux collectivités d'employer elles-mêmes Madame CARD dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) qui est financé par l'État à hauteur de 90% du salaire brut. Le contrat étant à temps non complet (20 heures hebdomadaires), il resterait à la charge des deux collectivités environ 76 euros par mois.

Considérant l'intérêt de l'Emploi de Vie Scolaire pour le bon fonctionnement de l'École,

Considérant que l'emploi des E.V.S. incombe normalement à l'Inspection Académique,

Considérant qu'en raison du manque de personnel et des difficultés de recrutement du moment, aucun E.V.S. ne sera affecté à l'École de Saulon-la-Rue pendant l'année scolaire 2009-2010,

Considérant les compétences et l'expérience au sein de l'École de Saulon-la-Rue de l'intéressée ainsi que sa situation au regard des droits à la retraite,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 3 voix contre, 5 abstentions, 5 voix pour soit la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **RECONNAIT** l'utilité de conserver ce poste de travail pour un bon fonctionnement de l'école,
- **DÉCIDE** de s'engager dans le dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en concluant une convention en ce sens avec Pôle Emploi,
- **DÉCIDE** à titre exceptionnel, d'employer Madame CARD en tant qu'assistante d'éducation dans le cadre d'un C.A.E d'une durée de 8 mois non renouvelable du jeudi 5 novembre 2009 au 5 juillet 2010 à raison de 20 heures hebdomadaires,

- **DIT** que Madame CARD percevra un salaire basé sur la valeur du SMIC au 1^{er} juillet de chaque année (valeur au 1^{er} juillet 2009 : 8,82 €brut),
- **CHARGE** le Maire de signer tous documents nécessaires à cette décision,
- **ACCEPTE** le remboursement de 90 % du salaire brut de ce C.A.E. par l'État,
- **DÉCIDE** de partager avec la commune de Saint-Philibert les 10 % restants à la charge des collectivités, qui seront comptabilisés dans le cadre de la convention qui régit les dépenses de fonctionnement du RPI,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au paiement des salaires en dépense et inscrit en recette le remboursement par l'État.

Le Conseil Municipal demande que soit adressé un courrier aux délégués de Parents d'Élèves pour les informer de cette décision.

II. Renouvellement de la Convention Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) * Délibération déposée le 13 novembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) conclue avec les services de l'Équipement arrive à expiration fin 2009. L'ATESAT permet aux communes éligibles de bénéficier d'un appui technique des services de l'État dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, et de la voirie. (Assistance à la conduite des études de voirie, assistance à la programmation de travaux, maîtrise d'ouvrage ...) La durée de la convention est fixée à un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. La prestation fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conclure une nouvelle Convention ATESAT avec les services de l'Équipement,
- **DÉCIDE** de retenir les missions complémentaires en plus du forfait de base soit une rémunération de 221,41 €pour 2009,
- **CHARGE** le Maire de signer la dite convention.

III. Renouvellement d'une ligne de trésorerie * Délibération déposée le 13 novembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie conclue en 2007 renouvelée en 2008 est arrivée à échéance le 31 octobre 2009. N'ayant pas encore perçu les recettes issues de la vente des lots du lotissement communal nous permettant de rembourser cette ligne de trésorerie, il propose au Conseil Municipal de renouveler celle-ci.

La Caisse d'Épargne nous propose un nouveau contrat de 150 000 €pour une durée d'un an au taux T4M + une marge de 1,00 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de renouveler cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an aux conditions précitées.

IV. Point sur les deux révisions et la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Enquête Publique concernant les deux révisions simplifiées et la modification du PLU a débuté le 28 octobre dernier et s'achèvera le 27 novembre 2009.

Le 22 octobre a eu lieu en Mairie la réunion des Personnes Publiques Associées dont l'avis sera annexé au dossier d'enquête publique. Il a été remarqué que le projet de révisions génère l'enclave de deux terrains. Il en sera tenu compte, ces terrains seront inclus dans la zone UBb.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre ses conclusions. Le Conseil Municipal se réunira ensuite pour l'approbation.

V. Compte rendu des réunions

- Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Monsieur Philippe RUPIN présente le Compte Rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais. Cette réunion fut l'occasion d'accueillir le nouveau commandant de la brigade de Gendarmerie de Gevrey-Chambertin : le Lieutenant Claire RZETELNY.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres concernant les Ordures Ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2010, un seul ramassage par semaine sera effectué pour les déchets ménagers (jour de passage à définir) et le papier sera désormais collecté avec le tri sélectif (dans le bac jaune).

La dissolution du Syndicat des Eaux a été votée afin que la Communauté de Communes reprenne la compétence Eau et Assainissement.

- Conseil d'École

Les effectifs de l'École Maternelle sont de 44 élèves, répartis en deux classes (Mme OLIVIER : 15 grands et 8 moyens / Mme DEFER : 8 moyens, 11 petits et 2 tout petits)

Les effectifs de l'École Élémentaire sont de 77 élèves (CP-CE1 Mmes MILLIET & LEGRAND : 25 élèves / CE1-CE2 Mme LORiot : 25 élèves / CM1-CM2 M. GUYOT : 27 élèves). Le seuil d'ouverture est atteint. Les prévisions pour 2010 sont de 79 et de 80 pour 2011.

Il convient dès à présent d'envisager les mesures à mettre en place en cas d'ouverture de classe, éventuellement sous la forme de location d'Algeco. Les problèmes de cantine sont également à étudier.

La directrice a demandé la modification du plan d'évacuation. Le Maire répond qu'il suffit d'indiquer les modifications de sorties et de le faire rééditer pour affichage dans les locaux.

Une nouvelle réunion est prévue entre la Municipalité et les enseignants le mardi 10 novembre afin de faire le point.

- SIVOS de Gevrey

Les travaux du gymnase du collège ont commencé. La fin du chantier est prévue pour juillet 2010. Le SIVOS a contracté un emprunt sur 15 ans d'un montant de 400 000 € Le remboursement de ce dernier sera réparti entre les communes membres. La participation au SIVOS pour 2010 est estimée à 4 195 €(33 élèves au collège).

- SICECO

Monsieur René MARTENOT, suppléant de la Commission Locale d'Énergie n°3 (CLÉ de « l'ABBAYE »), a représenté la commune lors de la dernière réunion du SICECO le 12 octobre 2009. Il remet à la Mairie le « Guide du délégué » dans lequel sont résumés les différents points abordés lors de cette réunion.

VI. Questions diverses

- Rencontre avec Maître BLANQUINQUE

Monsieur le Maire a rencontré ce jour Maître BLANQUINQUE, notaire de la commune, afin de faire le point sur divers dossiers.

- Un acte de vente a été demandé pour le lot 3 du lotissement communal ainsi qu'un compromis de vente pour le lot 2. Le lot 1 fait toujours l'objet de pré réservations et le lot A est disponible.
- Régularisation à l'Euro symbolique d'alignements existants
- Des renseignements lui ont été demandés concernant la bande réservée au département au droit du lotissement le Champ des Vignes ainsi que pour une éventuelle modification du règlement du lotissement afin d'y autoriser les sous-sol.
- Les trois actes pour les acquisitions/échanges GOUSSOT / GUEDENEY / JACSON vont être signés. Il convient de modifier la délibération en date du 29 septembre 2009 concernant l'acquisition GUEDENEY car elle ne mentionnait pas le prix de vente.

* Délibération déposée le 13 novembre 2009

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 29 septembre 09 déposée le 07 octobre 09

Le Conseil Municipal réuni le 10 septembre 2007 a débattu et approuvé l'acquisition d'une parcelle située à l'angle de la rue de la Source et de la route de Dijon afin de sécuriser la sortie des voitures rue de la Source. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AA n° 137 de 20 centiares dans le cadre de l'alignement de la rue de la Source.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE à nouveau cette acquisition consentie par Madame Viviane GUEDENEY sur la base de 5 200 €/hectare et **DIT** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

- Église de Fénay

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame le Maire de Fénay reçu le 16 octobre dernier en réponse à notre demande de participation aux décisions concernant les travaux de l'Église. La commune de Fénay nous fait savoir qu'elle accueillera un représentant du Conseil Municipal de Saulon-la-Rue uniquement lors des réunions de chantier car la commune de Fénay étant maître d'ouvrage, la Commission d'Appel d'Offres n'est composée que de membres du Conseil Municipal de Fénay.

Est jointe au courrier une note technique de l'architecte du patrimoine et il est précisé que les travaux sont prévus en une seule tranche et que des subventions ont été demandées (Conseil Général, Conseil régional, Fonds parlementaires, D.G.E.).

Après débat au sein du Conseil municipal, il est décidé de renouveler la volonté des membres du Conseil Municipal de Saulon-la-Rue d'être associés au projet de travaux et il est demandé que soit organisée une réunion avec Monsieur BURY, architecte du Patrimoine, comprenant les élus de Fénay en charge du projet ainsi que des élus de Saulon-la-Rue afin que ces derniers puissent poser les questions que se pose le Conseil Municipal de Saulon-la-Rue au sujet des travaux à l'Église.

- École Numérique Rurale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre dossier de candidature au programme École Numérique Rurale a été retenu dans le cadre de la seconde phase de l'opération. Une convention a été signée, la subvention allouée va être prochainement versée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de commander le matériel informatique (tableau interactif, ordinateurs portables ...) conformément à la convention,

- **DÉCIDE** d'inscrire par Décision Modificative Budgétaire la somme de 14 000 € en dépenses à l'article 2183 et inscrit en recettes (art 1321) la somme de 9 000 € correspondant à la subvention.

- Carreau cassé au foyer communal * Délibération déposée le 13 novembre 2009

Lors d'une location du foyer communal, un carreau a été cassé. Cela s'était déjà produit en 2007, il avait été demandé la somme de 44 €42 pour frais de réparation. Le Maire propose de demander au locataire le remboursement de la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander aux personnes ayant loué le foyer communal le 24 octobre dernier le remboursement de la somme de 44 €42,

- **DIT** que si cela se reproduit à l'avenir, ce montant sera facturé en fonction des coûts réels des matériaux et du temps passé pour le remplacement.

- Divers

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal un courrier sur la réforme des collectivités territoriales leur étant adressé par le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Il évoque également un courrier du Premier Ministre sur la modification des statuts de la Poste.

Madame Brigitte DUFFOURD demande s'il serait envisageable d'installer du mobilier urbain sur la commune. Il est en outre nécessaire de prévoir la réfection du toit et la peinture des murs de l'arrêt de bus des Acacias ainsi que l'implantation de bancs dans les arrêts de bus.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission « travaux communaux, urbanisme, espaces verts, voirie » de manière à faire de façon générale la synthèse des besoins d'aménagement urbain et de les classer par priorité et par coût.

Il est décidé d'installer un panneau « attention Enfants/Bus scolaire » à proximité de l'arrêt de bus des Acacias afin de mieux signaler ce lieu fréquenté par les enfants.

Le problème lié au manque de visibilité du panneau d'entrée d'agglomération vers la demi-lune est à nouveau soulevé. Il convient soit de retirer l'arbre situé devant ce panneau ou mettre tout en œuvre avec les services de voirie compétents pour faire installer ce panneau à la limite du territoire de la commune après la limite du village de Fénay.

Suite aux travaux de voirie sur le lotissement « les Chêneteaux », l'entreprise COLAS en empruntant la rue de Dijon, y a laissé des galettes de goudrons qui maculent la route ainsi que la signalisation horizontale notamment au niveau du virage et du stop rue de Gevrey. Monsieur GOUSSOT, lotisseur, a contacté cette entreprise en lui demandant de faire le nécessaire pour la remise en état de cette route et des marquages au sol ; si cela n'est pas fait rapidement, la commune relancera l'entreprise.

Il est demandé si une réponse a été apportée à la demande d'arrêt de bus supplémentaire rue des Chêneteaux. Un courrier de relance sera adressé au service transports du Conseil Général.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le balayage des rues a été effectué ce jour par un nouveau prestataire « Éole nettoyage ». Le 2^{ème} et 3^{ème} adjoint font remarquer que le coût de ce nouveau prestataire est plus élevé que celui de la société WAWRZYNIAK (280 € contre 148 €) alors que le contrat conclu avec ce nouveau prestataire pour une majorité de communes de la Communauté de Communes aurait dû être plus intéressant.

Madame Pascale REMONDINI expose qu'ont été commandées deux nouvelles illuminations de Noël ainsi que des rideaux de LED. Des devis seront demandés pour la pose des illuminations avec nacelle.

Un courrier sera adressé à un habitant du village lui demandant de bien vouloir tailler ses haies à la hauteur réglementaire de 2 mètres.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation reçue pour l'inauguration des travaux du « Château de Saulon » le 12 novembre.

Madame Pascale REMONDINI informe que 22 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés le dimanche 6 décembre organisé par le C.C.A.S. au Château.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23 heures 05.